
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 15 janvier 2020

Le mercredi 15 janvier 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 8 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Régine CATIN
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Laurent GÉRAULT
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Philippe GUILLARD
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à M. François BRUYANT
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 18

Renouvellement de l'animation des sites Natura 2000

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005 introduisant la possibilité de transfert de compétences aux collectivités dans le cadre de la démarche Natura 2000, notamment pour le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Le code de l'environnement dans ses articles L.414-2 et R.414-8-1 encadre ce transfert de compétence ;

Considérant que les collectivités territoriales et EPCI membres du Copil du site Natura 2000 désignent, pour une durée de 3 ans renouvelable, la collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000, c'est-à-dire la collectivité porteuse de l'animation du site ;

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure ainsi l'animation et/ou le suivi de la mise en œuvre du Docob de plusieurs sites Natura 2000 sur son territoire, dont :

- ✓ la vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (ZSC n° FR5200629 et ZPS n°FR5212003) depuis 2004,
- ✓ la Champagne de Méron (ZPS n°FR5212006) depuis 2012.

Considérant que les 3 années étant échues, le renouvellement de la structure porteuse de l'animation est inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage de chacun des 2 sites Natura 2000, prévus en janvier 2020 et qu'il convient de proposer le renouvellement de la candidature du Parc naturel régional ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité

- ✓ autorisent le renouvellement de candidature du Parc pour trois ans, soit du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2023 pour l'animation des sites précités.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 13 FEV. 2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 15 janvier 2020

Le mercredi 15 janvier 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 8 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Régine CATIN
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Laurent GÉRAULT
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Philippe GUILLARD
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à M. François BRUYANT
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 18

Marais de Taligny : demande de financement pour la réalisation des suivis naturalistes et l'animation de la RNR-ENS-Année 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du 14 février 2014 du Conseil régional du Centre portant classement de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny,

Vu la convention de gestion en date du 3 février 2015 conclue entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire et la Région Centre,

Considérant que la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire est désignée co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage sur les actions de restaurations, d'entretien et de valorisation,

Considérant que le Parc est également désigné co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage pour les actions de suivis scientifiques et naturalistes,

Considérant que l'intervention du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine sur 2020 consistera à :

- ✓ suivre l'état de conservation des habitats et des espèces ;
- ✓ répondre aux fiches-actions définies dans les plans de gestion de la RNR et de l'ENS pour l'année 2020 sur les aspects de suivis scientifiques et naturalistes ;
- ✓ fournir un ensemble de données permettant d'évaluer l'évolution des populations d'espèces et des habitats et l'impact des travaux de restauration du marais ;
- ✓ pouvoir intégrer ces données sur Sterne 2.0 ;
- ✓ assurer un suivi technique et administratif des opérations mises en œuvre sur la RNR du Marais de Taligny.

Dans le cadre d'un stage de niveau Master spécialisé en environnement et/ou gestion des zones humides il sera proposé de :

- ✓ réaliser un bilan et une analyse des suivis de la flore « patrimoniale » effectué entre 2015 et 2019 ;
- ✓ mettre en place un protocole de suivi phyto-sociologique des carrés d'étrépages et des mares réalisées en 2019, lors des travaux de restauration hydraulique.

Plan de financement :

		Région-RNR		FEADER		Autofi PNR LAT
		Taux aide	Montant	Taux aide	Montant	Montant
SUVIS 2020	Evaluation annuelle flore et orthoptères (SE3)	50%	4 455,00 €	50%	4 455,00 €	
	Suivi odonates (SE8)					
	Amphibiens (SE10)					
	STERF (SE12)					
	STOC (SE9)	50%	975,00 €	50%	975,00 €	
	Stage flore et habitat	50%	1 750,00 €			1 750,00 €
Animation	Animation (poste PNR)	50%	5 348,14 €	50%	5 348,14 €	
	Frais indirects éligibles			50%	802,22 €	802,22 €
	Total actions 2020		12 528,14 €		11 580,36 €	2 552,22 €

L'aide au titre du Feader a déjà été déposée en 2019 pour une aide sur deux ans.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le plan de financement proposé ;
- ✓ autorisent le Président à solliciter l'aide de la région Centre Val de Loire pour l'année 2020 pour un montant de 12 528,14 €.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

13 FEV. 2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 15 janvier 2020

Le mercredi 15 janvier 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 8 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Régine CATIN
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Laurent GÉRAULT
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Philippe GUILLARD
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à M. François BRUYANT
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 18

Marais de Taligny : demande de financement pour l'étude d'évaluation et de renouvellement du plan de gestion de l'ENS et de la RNR du marais de Taligny

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du 14 février 2014 du Conseil régional du Centre portant classement de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny,

Vu la convention de gestion en date du 3 février 2015 conclue entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire et la Région Centre,

Considérant que la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire est désignée co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage sur les actions de restaurations, d'entretien et de valorisation ;

Considérant que le Parc est également désigné co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage pour les actions de suivis scientifiques et naturalistes ;

Considérant que le plan de gestion de la RNR arrive à échéance en 2020, et que le PNR LAT doit réaliser l'évaluation de sa mise en œuvre effective (obligation réglementaire) ;

Considérant qu'un nouveau plan de gestion sera réalisé sur 12 années avec une extension de l'actuelle RNR ;

L'étude d'évaluation et de renouvellement du plan de gestion est composée de trois phases :

- ✓ Phase 1 – Evaluation du plan de gestion 2015-2020 de la RNR « Marais de Taligny » ;
- ✓ Phase 2 – Renouvellement du plan de gestion de l'ENS et de la RNR « Marais de Taligny » avec extension de son périmètre ;
- ✓ Phase 3 – Ajustement du nouveau plan de gestion après consultation.

Plan de financement :

	Coûts HT	Région-RNR		FEADER		CD37 - ENS		Autofi PNR LAT
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Montant
Bilan et renouvellement plan de gestion RNR 2023- 2035 – 12 ans	51 300,00 €	30%	15 390,00 €	50%	25 650,00 €	20%	10 260,00 €	- €
Animation étude (poste technicien : 30j.)	6 170,88 €	50%	3 085,44 €	50%	3 085,44 €			- €
Frais indirects éligibles (15% basé sur coûts salaires)	925,63 €			50%	462,82 €			462,82 €
Total	58 396,52 €		18 475,44 €		29 198,26 €		10 260,00 €	462,82 €

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le plan de financement présenté ;
- ✓ autorisent le Président à solliciter les financeurs et à signer tout document afférent à l'octroi des subventions.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

13 FEV. 2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 15 janvier 2020

Le mercredi 15 janvier 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 8 janvier par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Régine CATIN
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Laurent GÉRAULT
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Philippe GUILLARD
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à M. François BRUYANT
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 18

Conventions de l'action révilatisation de Benais : atelier « hors les murs » interdisciplinaire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant les problématiques de transitions écologiques et sociétales auxquelles sont confrontés les bourgs ruraux du Parc, mise en exergue à l'occasion de la révision de la charte du Parc ainsi que dans le cadre de l'élaboration des SCOT et des PCAET,

Considérant l'acceptation de la candidature de la commune de Benais à l'appel à manifestation d'intérêt national intitulé « ateliers hors les murs » et organisé par la Fédération des PNR, le commissariat général à l'égalité des territoires, le Ministère de la culture et celui de la transition écologique et solidaire, donnant droit à l'attribution d'une bourse de 1 000 € au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Considérant l'inscription à la programmation régionale 2020 approuvée en Comité syndical du Parc le 25 novembre 2019, avec un montant de subvention de 6 000 € consacré à cette action pour un montant global de 8 465 € ;

Considérant qu'afin d'organiser ces ateliers « hors les murs » et plus largement l'action, il est d'intérêt de conventionner avec les écoles partenaires ayant présenté des maquettes pédagogiques d'intérêt et l'association Didattica qui prend en charge l'organisation ;

Considérant la motivation et la participation active et en nature de la commune de Benais ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'organisation de ces ateliers « hors les murs » selon les partenariats avec les écoles et l'association tels que présentées;
- ✓ autorisent le Président à signer les conventions afférentes à la condition que le reste à charge total pour le PNRLAT reste sous le plafond budgétaire de 8 465 € prévus pour l'ensemble de l'action.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 13 FEV. 2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 15 janvier 2020

Le mercredi 15 janvier 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 8 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Régine CATIN
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Laurent GÉRAULT
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Philippe GUILLARD
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à M. François BRUYANT
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 18

Régularisation du stock de cartes IGN Parc en vente

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,
Vu la délibération n°4bis/2009 du Bureau en date du 6 février 2009,

Considérant que la carte patrimoniale IGN a été éditée en 2009 à 3000 exemplaires et que par délibération du 6 février 2009, il a été acté :

- ✓ de distribuer gratuitement 1000 exemplaires à nos partenaires
- ✓ de vendre 1000 exemplaires à la Maison du Parc au prix de 6,40 € avec une commission de 0,64 €
- ✓ de vendre 1000 exemplaires par l'intermédiaire des partenaires habituels du parc (office de tourisme, associations partenaires du carnet de découverte, grands sites touristiques...) au prix de 6,40 € avec une commission au revendeur de 1,40 €.

Considérant que le nombre d'exemplaires à distribuer gratuitement a été surestimé ;

Considérant qu'il est d'intérêt de permettre la vente desdites cartes à la maison du Parc et auprès des partenaires dans les conditions financières prévues ;

Considérant qu'il est envisagé de conserver 50 exemplaires du stock restant (invendus et exemplaires gratuits confondus) pour les attribuer aux hébergeurs ;

Les membres du Bureau, l'unanimité

- ✓ modifie la délibération 4bis/2009 du Bureau en date du 6 février 2009 et autorise ainsi la vente des cartes IGN jusqu'alors destinées à être remises gratuitement aux partenaires ;
- ✓ approuve la vente au prix de 6,40 euros par carte IGN par la Maison du Parc et les partenaires jusqu'à épuisement des stocks ;
- ✓ précisent qu'un stock de 50 exemplaires sera réservé à la distribution gratuite auprès des hébergeurs du territoire ;
- ✓ disent que les conditions de vente par les partenaires prévues par la délibération 4bis/2009 du Bureau en date du 6 février 2009 restent inchangées ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 13 FEV. 2020

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20200115-2020-05-B-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 15 janvier 2020

Le mercredi 15 janvier 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 8 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'île-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Régine CATIN
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Laurent GÉRAULT
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Philippe GUILLARD
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à M. François BRUYANT
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 18

Dons guides nature

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que le guide nature a été l'une des premières publications du Parc naturel régional en 1999 et qu'il reste en stock 603 exemplaires non vendus ;

Considérant que la maquette ainsi que les informations datées font que ce document n'est plus vendable, il est proposé de retirer ce produit de la vente qui pourra cependant être donné ;

Les membres du Bureau à l'unanimité

- ✓ autorisent le retrait de ce produit à la vente ;
- ✓ autorisent le don des guides jugés obsolètes ;
- ✓ autorisent le Président à effectuer toutes les démarches y afférent.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 13 FEV. 2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 15 janvier 2020

Le mercredi 15 janvier 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 8 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Régine CATIN
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Laurent GÉRAULT
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Philippe GUILLARD
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à M. François BRUYANT
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 18

Déstockage de certains produits de la boutique de la Maison du Parc.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant qu'il est opportun de déstocker notamment les articles volés, abîmés ou caduques de la boutique ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

Approuvent le déstockage des articles abîmés ou obsolètes suivants :

Dénomination	Quantité en stock	Motif du déstockage	Prix de vente	Prix d'achat
Livre « Dans mon panier »	1	Mauvais état	19,90 €	13,93 €
Livre « Les papillons de A à Z »	1	Mauvais état	17,00 €	11,38 €
Guide nature	603	Obsolète (2000 ex imprimés en 2000)	5,00 €	
Poster oiseaux	3	Abîmé	2,90 €	2,03 €
Poster papillons	3	Abîmé	2,90 €	2,03 €
Crayon sculpté	1	Abîmé	3,50 €	1,86 €
Magnet chouette	1	Abîmé	3,50 €	1,86 €

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Constatent le vol des articles suivants et approuvent la sortie de l'état du patrimoine de ceux-ci :

Articles	Nbre	Prix d'achat	Prix de vente	Perte sur prix d'achat
Coloriage Les papillons des parcs et jardins	1	4,83 €	6,90 €	4,83 €
Carte postale NHM	1	1,68 €	2,50 €	1,68 €
Jeu de cartes reptiles et amphibiens	1	3,24€	5,00 €	3,24 €
Mémo nature fleurs sauvages	1	6,36 €	9,50 €	6,36 €
Marque-pages Marie Charozé	1	0,63 €	1,50 €	0,63 €
Peluche renard	1	10,72 €	16,00 €	10,72 €
Peluche martin-pêcheur	1	7,01 €	13,00 €	7,01 €
Stylo PNR	4	1,91 €	2,50 €	7,64 €
Total	11		56,90 €	42,11 €

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 13 FEV. 2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 15 janvier 2020

Le mercredi 15 janvier 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 8 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Régine CATIN
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Laurent GÉRAULT
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire, à M. Philippe GUILLARD
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée, à M. François BRUYANT
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 18

Contrat d'assurances statutaires – consultation dans le cadre du contrat de groupe proposé par le centre de gestion

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que le Centre de Gestion du Maine et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des risques dits « statutaires », notamment les congés de maladie et les accidents de travail.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Considérant que le Centre de Gestion envisage une consultation dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels ;
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise ;
- Garantie des charges patronales (optionnelle) ;
- Option : franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ décident de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- ✓ chargent le Président de signer la demande de consultation ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout autre document y afférent.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 13 FEV. 2020